

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 1661/1999 DE LA COMMISSION

du 27 juillet 1999

portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 737/90 du Conseil relatif aux conditions d'importation de produits agricoles originaires des pays tiers à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl

(JO L 197 du 29.7.1999, p. 17)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 1635/2006 de la Commission du 6 novembre 2006	L 306	3	7.11.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1999R1661:20040501:FR:PDF>